

## **REGLEMENT DU QEP ET MQEP**

### **CONDITIONS REQUISES A LA CANDIDATURE :**

Être membre d'une association de photographe professionnel adhérente à la FEP.

Accepter le Code européen de déontologie de la FEP.

Soumettre un dossier de 12 images (pour le QEP) ou un dossier de 20 images (pour le MQEP).

Le MQEP est un prix plus élevé de qualification réservé uniquement aux détenteurs du QEP.

Connectez-vous sur le site Web de la FEP, [www.europeanphotographers.eu](http://www.europeanphotographers.eu) et téléchargez le formulaire d'inscription du QEP ou MQEP.

Remplissez complètement le formulaire d'inscription en utilisant MS Word, (DOCUMENTS non manuscrit), imprimez-le et ajoutez-le au dossier des photos soumises.

Envoyez le formulaire d'inscription également par courrier électronique à la FEP à [secretariat@europeanphotographers.eu](mailto:secretariat@europeanphotographers.eu) dans le délai prévu sur le site Web de la FEP.

Envoyer le virement bancaire d'enregistrement (150,00 euros pour le QEP ; 250,00 euros pour le MQEP) à la FEP. Les coordonnées bancaires de la FEP sont sur le formulaire d'inscription.

L'enregistrement est considéré valable, à réception, par la FEP, de la preuve du paiement des droits d'entrée par le candidat.

Envoyer une copie de la fiche d'inscription au GNPP.

### **CONDITIONS REQUISES POUR LE DOSSIER :**

Le dossier doit parvenir à l'adresse indiquée dans le formulaire de demande au plus tard le jour avant la session de jugement.

Le dossier peut être soumis dans la catégorie du champ d'activité du candidat, tels que le Portrait, le Mariage, la Publicité, le Paysage, le Reportage, l'industrie, etc.

La présentation doit être imprimée en couleur ou en monochrome ou un mélange des deux.

Les photos doivent être montées sur carton léger ou équivalent. Chaque support doit contenir une seule image. Le côté court du support ne doit pas avoir moins de 40 cm et le côté le plus long ne doit pas dépasser 50 cm.

Aucun encadrement n'est autorisé. Poids total max. 2,5 kg.

Tous les supports doivent arriver avec un CD/DVD contenant une version numérique de toutes les images, en haute résolution à 300 dpi sur 20 cm pour le côté le plus long de l'image.

Chaque support doit être numéroté clairement sur le dos pour correspondre au sens de lecture.

Tous les tirages photographiques doivent arriver dans un emballage réutilisable, n'excédant pas les tailles maximales de 55 x 60 cm, pour une manipulation facile et l'expédition retour. Les colis reçus dépassant ces tailles ne seront pas renvoyés.

## **NOTES GENERALES POUR LE QEP ET LE MQEP**

Tous les candidats recevront un avis écrit du résultat de leur dossier soumis au jury. Les candidats reçus recevront un certificat de la FEP. Seule une liste de tous les candidats est annoncée. L'anonymat de tous les candidats est respecté tout le temps y compris lors des séances de jugement.

Le Secrétariat de la FEP ne présentera pas au jury les dossiers si les procédures suivantes n'ont pas été respectées, ni ne retournera les dossiers à leurs auteurs :

- Si les images présentées ne sont pas conformes à ces règles.
- Si l'adhésion des candidats n'a pas été confirmée par l'association dont ils relèvent.
- **Si les frais de présentation n'ont pas été payés.**

Un minimum de 40 demandes QEP (ou 30 QEP plus 5 MQEP) sont nécessaires pour organiser une session de jugement. Dans le cas où ces chiffres ne sont pas atteints, tous les dossiers sont jugés lors de la session suivante.

### **Le service retour des dossiers**

Pour couvrir les frais de transport retour de vos œuvres à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande vous devez joindre la preuve d'un virement supplémentaire de la somme de 60,00 euros.

Nous vous invitons à lire le règlement du QEP en totalité et vous suggérons de communiquer avec votre association nationale avant de soumettre vos dossiers. De nombreuses Associations nationale promeuvent les concours de la FEP au sein de leur activité, et aident les candidats à organiser la présélection et vérifient que tout est en ordre avant toute candidature.

### **Le droit d'auteur**

Le copyright de toutes les images présentées reste la propriété de l'auteur. La FEP se réserve toutefois le droit d'utiliser une des images soumises, sans rétribution, à des fins promotionnelles pour les futurs prix de la FEP ou d'autres projets. Il est essentiel que le candidat ait obtenu l'autorisation du ou de ses clients ou modèles représentés, par écrit, le cas échéant, avant de soumettre leur travail.

### **Le jugement**

Le jury du QEP est tiré au sort parmi les détenteurs du QEP et MQEP, nommé annuellement par les organisations nationales et ensuite choisi par le président. Le candidat doit obtenir la majorité des votes du jury pour être considéré admis.